

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS
ET COMMUNE DE RIVES-DU-
FOUGERAIS

A2024-07-04-VOIRIE

LE MAIRE DE BAZOGES-EN-PAREDS ET LA PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE DE RIVES-DU-FOUGERAIS ;

- VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
- VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU la demande formulée par M. ROBIN Denis représentant l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE le 23/05/2024 ;
- VU l'avis favorable du Conseil départemental en date du 24 juillet 2024 ;

Considérant qu'en raison du creusement d'une tranchée de **1000 mètres pour la réalisation d'une conduite électrique rue du Château d'eau**, la circulation sera fermée.

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du **12/08/2024** au **20/09/2024** inclus, la rue du Château d'eau sera barrée à tout type de véhicule aux extrémités de l'emprise du chantier renseignée dans la demande et joint en annexe à cet arrêté. Une dérogation s'applique pour les véhicules du présent chantier ainsi que pour les riverains et les services de secours et postaux.
Une déviation est mise en place conformément au plan joint en annexe.

ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE.

ARTICLE 4 : Les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront levées chaque soir à 18 h 30 et remises en place chaque matin à 7 h 30; la circulation sera rétablie normalement la nuit, les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

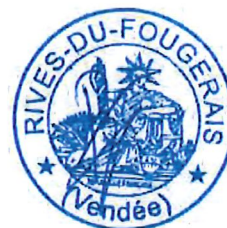
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Bazoges-en-Pareds et de Rives-du-Fougerais**.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la commune de **Bazoges-en-Pareds et de Rives-du-Fougerais**;
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

A Bazoges-en-Pareds, le 25 juillet 2024

Le Maire, Christine LELOT

La Première Adjointe au Maire, Sophie BERGER



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de la commune de Bazoges en Pareds et de Rives-du-Fougerais.

ANNEXE :

- plan de déviation

Demande d'avis au Président du Conseil Départemental,

Objet: Commune de BAZOGES EN PAREDS

Projet d'arrêté temporaire d'interdiction de la circulation, Du 12/08/2024 au 20/09/2024 inclus.

Durant cette période la circulation sera déviée conformément au plan joint.

Avis de M. le Président du Conseil Départemental

Le Président du Conseil Départemental,
Pour le Président du Conseil Départemental
Pouzauges

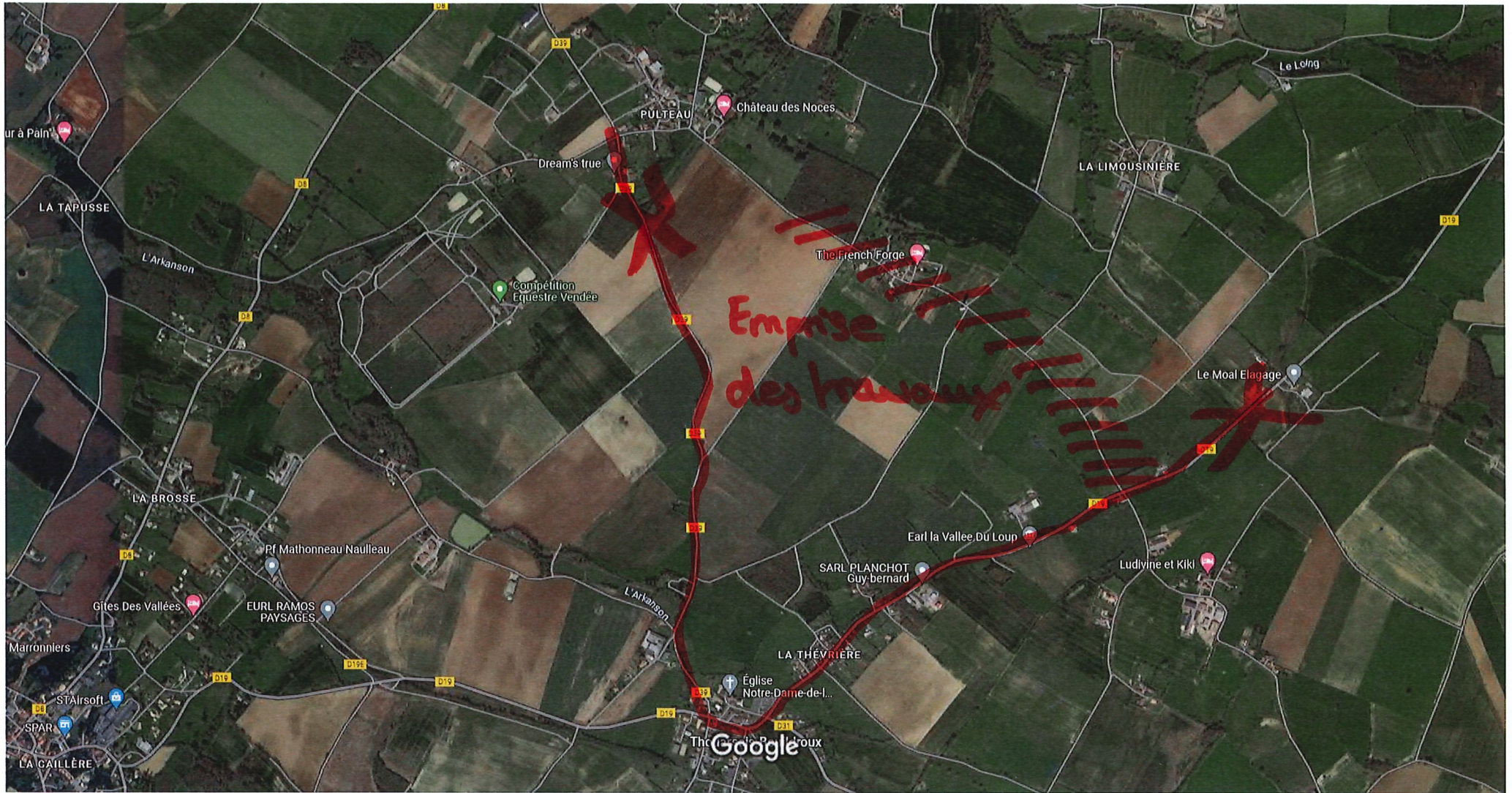
Le Chef de l'Agence Routière
Départementale Est
Jean-Pierre GUILLOU

Le 24 juillet 2024

Avis Favorable

Avis Défavorable

PLAN DE DEVIATION





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **ROBIN** Prénom : **Denis**
Dénomination : **Garczynski Traploir Vente** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Parc polaris,**
Code postal **85110** Localité : **CHANTONNAY** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0621096194** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **ENEDIS** Prénom : **MAZE Mickaël**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rond point de l'Atlantique**
Code postal **85000** Localité : **LA ROCHE SUR YON** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0764785677** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **19** Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue du château d'eau,**
Code postal **85390** Localité : **Bazoges-en-Pareds**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **1000M DE TRANCHEE POUR CONDUITE ELECTRIQUE**
Date prévue de début des travaux : **24/06/2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **30** Date de début de réglementation **24/06/2024**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **1**

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

PAR RUE BARREE

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

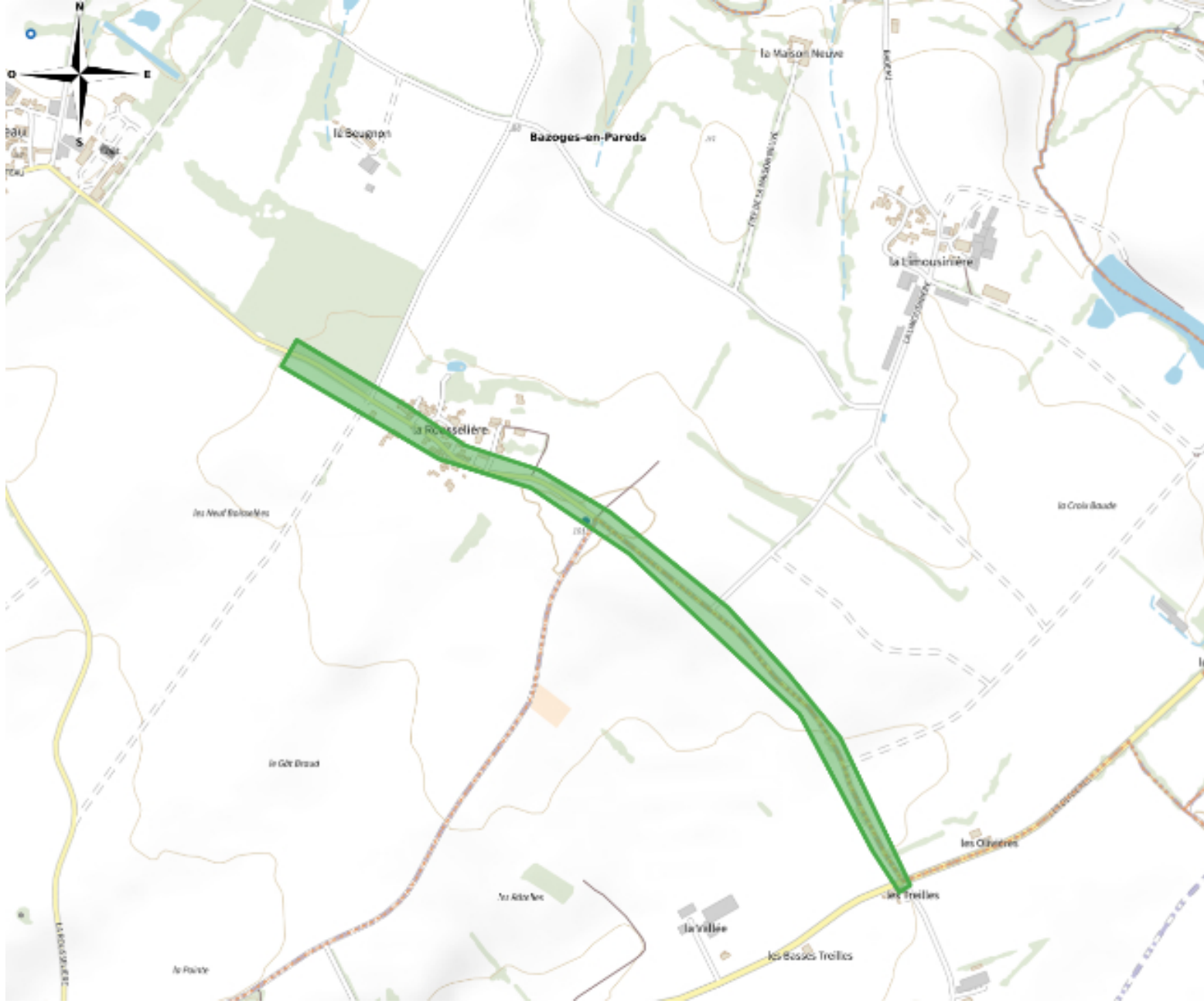
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

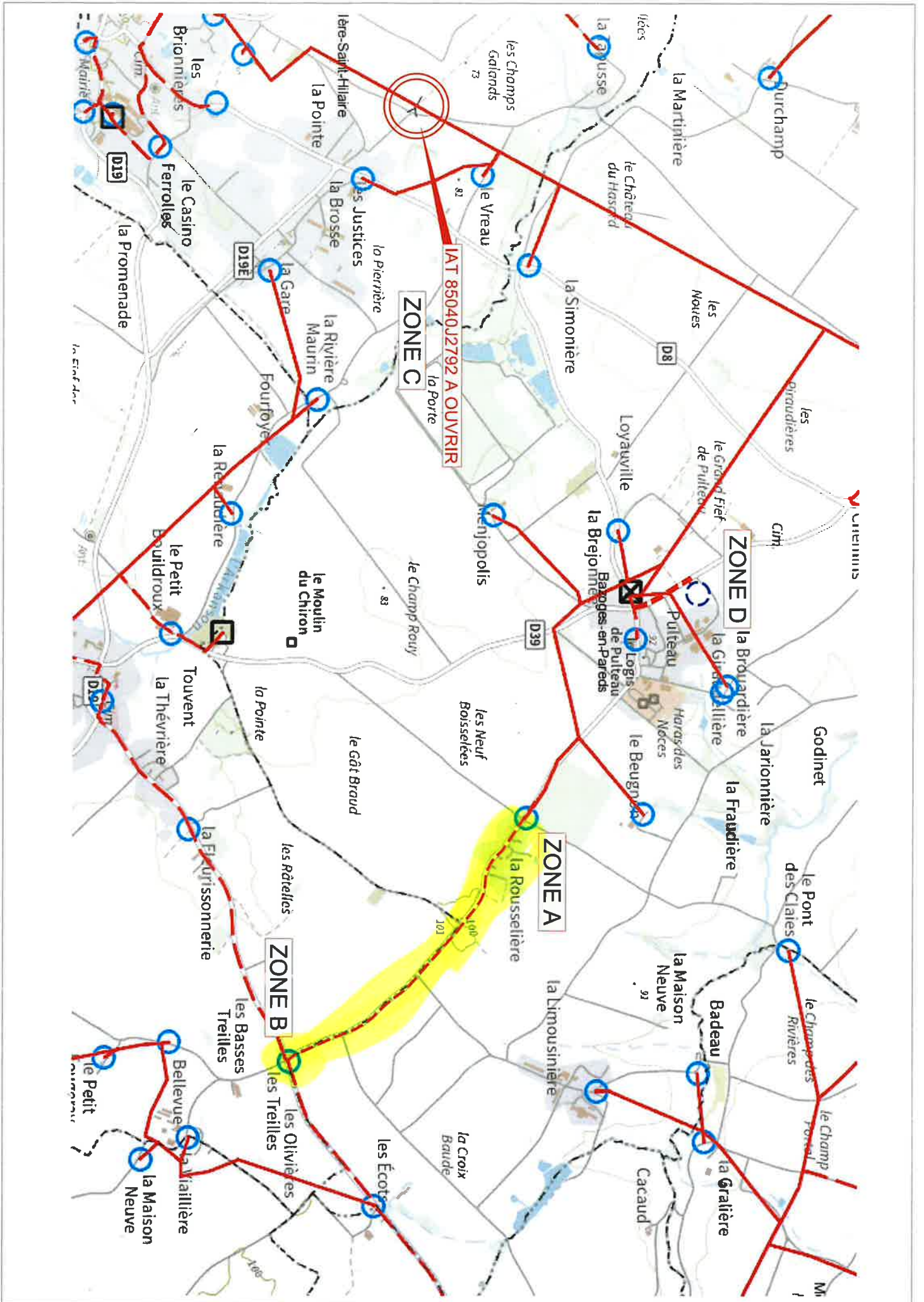
Fait à : Chantonnay

Le :23/05/2024

Nom : Denis Robin (denis.robin@g-t.fr) Prénom : Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.875688 46.636251 -0.876052 46.635824 -0.872297 46.634307 -0.870109 46.633835 -0.86777 46.632759 -0.863714 46.630137 -0.861976 46.627897 -0.861332 46.627219 -0.861075 46.627337 -0.862749 46.629754 -0.863972 46.630785 -0.865409 46.631875 -0.86822 46.633437 -0.869915 46.63413 -0.871675 46.634528 -0.873027 46.635161 -0.875688 46.636251</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>





Folio 22

DA27-104319 Echelle 1/ 200
 GP-OUE-RP-2023-001738-85-COIN-COIN 1 Centrale Ouest-IEL ETUDES ET INSTALLATIONS
 Commune(s): BAZOGES-EN-PAREDS 023/023



ETIQUETTE POSTE HTA/BTA de Thérèse Bouildroux

POSTE HTA/BTA : 85014P0004

Désignation	Existant	Projeté
Type	PRCS	
Puissance transfo.	100KVA	
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		
Réglage prise transfo à vide		

A DEPOSER

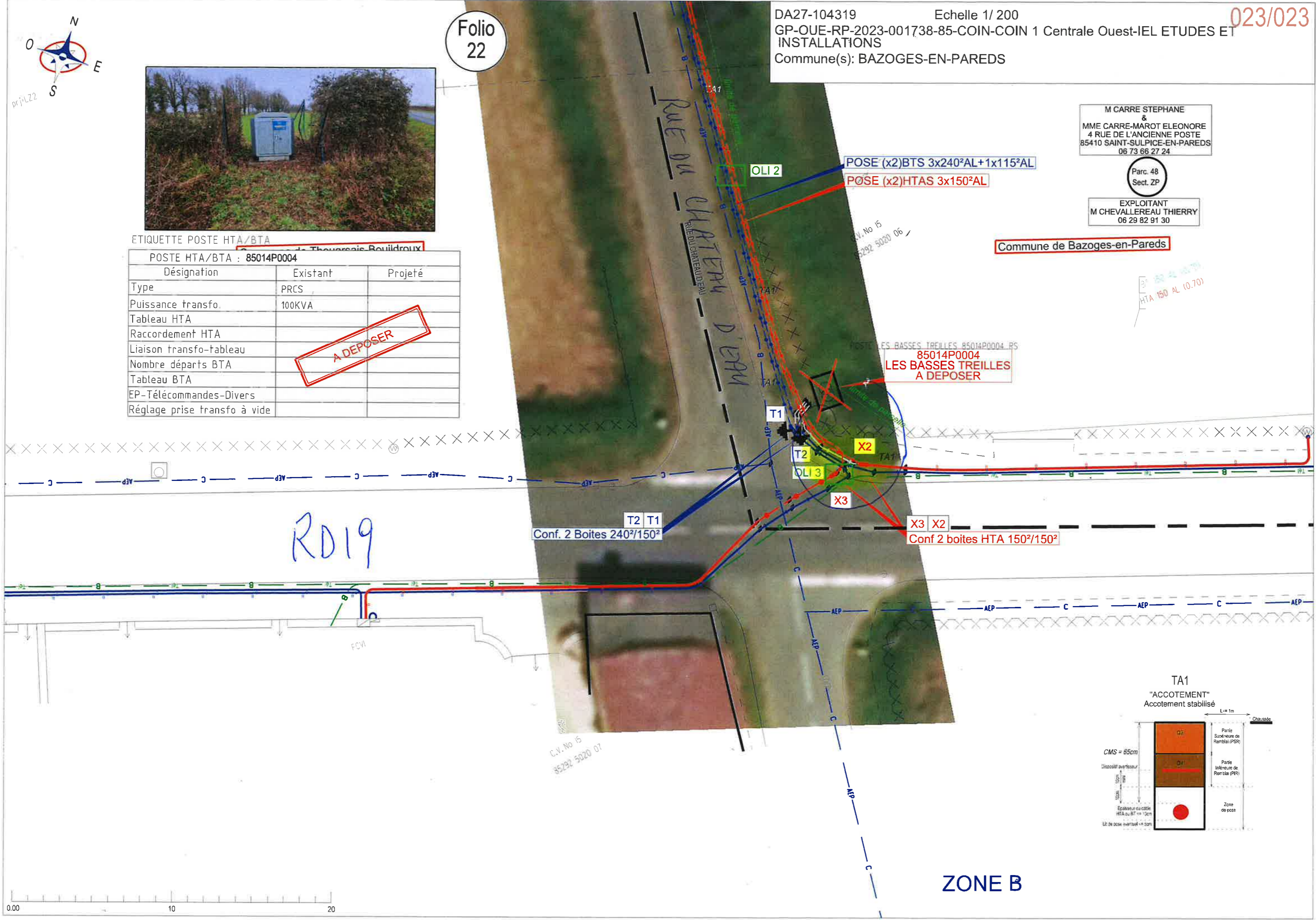
M CARRE STEPHANE & MME CARRE-MAROT ELEONORE
 4 RUE DE L'ANCIENNE POSTE
 85410 SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
 06 73 66 27 24

Parc. 48
 Sect. ZP

EXPLOITANT
 M CHEVALLEREAU THIERRY
 06 29 82 91 30

Commune de Bazoges-en-Pareds

HTA 150 AL (0.70)

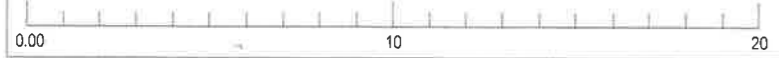
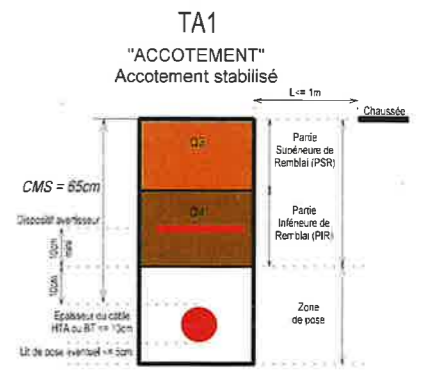


POSE (x2)BTS 3x240²AL+1x115²AL
 POSE (x2)HTAS 3x150²AL

85014P0004
 LES BASSES TREILLES
 A DEPOSER

T2 T1
 Conf. 2 Boites 240²/150²

X3 X2
 Conf 2 boites HTA 150²/150²



ZONE B



Type de formulaire : **DA**
Référence chantier : **DA27-104319AETB**

Emplacement du chantier: **Rue du château d'eau,85390 Bazoges-en-Pareds**
Début du chantier : **24/06/2024** Durée: **30 jours**

Notre équipe vous accompagne dans le traitement de vos documents de chantier

Liste des envois effectués

Téléconsultation	Destinataire	Contact	Suivi	Réponse	Commentaire et éléments de réponse	Nature et type de réseau
Numéro : 2024052346716S	CD 85 AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE EST POUZAUGES 11, RUE DU STADE ANDRE JACOB BP 217 85702 POUZAUGES CEDEX	Fax: 0251917025 Tel: 0251676020 Email: ard.est@vendee.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le			non-sensible
Numéro : 2024052346716S	MAIRIE DE BAZOGES-EN- PAREDS 4 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 85390 BAZOGES-EN-PAREDS	Fax: 0251512160 Tel: 0251512519 Email: mairie@bazoges-en-pareds.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le			non-sensible
Numéro : 2024052346716S	MAIRIE DE THOUARSAIS- BOUILDROUX 46 RUE DU CENTRE 85410 THOUARSAIS-BOUILDROUX	Fax: 0251513328 Tel: 0251515494 Email: mairiethouarsais@wanadoo.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le			non-sensible

Légende des réseaux :

-  (HC) canalisations hydrocarbures liquides
-  (PC) canalisations produits chimiques liquides ou gazeux
-  (GAZ) canalisations gaz combustibles
-  (CU) reseaux de chaleur ou de froid
-  (EL) lignes electriques et eclaireage public hors tbt
-  (TR) installations de transport guide
-  (DE) canalisations de transport de dechets
-  (TL) communications electroniques et lignes electriques eclaireage tbt
-  (EA) canalisations eau potable
-  (EU) canalisations eaux usees ou assainissement
-  (A) autre
-  (DI) digues prevention inondations submersions
-  (M) mairie
-  (CR) conseil regional
-  (PM) police municipale
- (I) inconnu
-  (MR) multi reseaux